



Sylvia

Transport
Saint-Dié
Agglomération

RÈGLEMENT JEU CONCOURS SYLVIA

GRAND JEU DE PAQUES

DU 27 AU 30 MARS 2024

- **Article 1 – Organisation du jeu**

La société TRANSDEV TRANSPORTS DEODATIENS immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 89217861700023 dont le siège est situé au 8B rue Sébastien Lehr 88100 Saint-Dié-des-Vosges organise du 27 au 30 Mars 2024 à 12h un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Les organisateurs du concours : le concours est organisé sur le réseau de transport Sylvia

- **Article 2 – Conditions de participation :**

Pour participer au concours et tenter de gagner **un ballotin de 150g de chocolats** d'une valeur de **6,25 €** d'une boulangerie-pâtisserie, il faut :

- Se rendre à l'agence commerciale Sylvia à la gare SNCF 88100 Saint-Dié-des-Vosges et donner la réponse exacte de l'énigme à l'agent d'accueil, durant la période du jeu.
- Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique.
- Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
- Tout participant au jeu (même nom, même adresse) ne peut gagner qu'une seule fois.
- Les membres de l'entreprise TRANSDEV TRANSPORTS DÉODATIENS ne peuvent participer au jeu.

- **Article 3 – les modalités de remise des lots :**

- Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable.
- L'agent d'accueil de l'agence commerciale Sylvia vérifiera la réponse de l'énigme afin de distribuer le lot.
- Le nombre de lots à gagner est de 50 lots (50 ballotins de 150g de chocolats d'une valeur unitaire de 6,25 €.)